

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1251

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Association La Biennale de Lyon pour l'organisation de la Biennale d'Art Contemporain du 9 septembre 2015 au 3 janvier 2016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 13 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1251 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LA BIENNALE DE LYON POUR L'ORGANISATION DE LA BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN DU 9 SEPTEMBRE 2015 AU 3 JANVIER 2016 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Créée en 1991, la Biennale d'Art Contemporain de Lyon tient désormais son rang de Biennale Française d'Art Contemporain sur le plan international. Elle enregistre, au fil des années, un succès grandissant : plus de 205 000 visiteurs sont venus en 2013, contre 167 000 en 2011.

Cette manifestation d'ampleur nationale, soutenue par la Ville, la Métropole, la Région Rhône-Alpes et le Ministère de la Culture et de la Communication, offre à la population lyonnaise un accès à la création contemporaine de qualité, dans sa propre ville.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Ville de Lyon poursuit son soutien matériel et logistique au même niveau que celui offert de manière régulière jusqu'à la date du transfert à la Communauté urbaine.

La treizième édition de la Biennale d'Art Contemporain s'intitule "La vie moderne". Elle ouvre, avec ce terme « moderne », une nouvelle trilogie.

Ralph Rugoff (né à New-York en 1956), directeur de la Hayward Gallery à Londres, sera le commissaire invité pour l'édition 2015. En poste depuis 2006, il a monté plusieurs expositions importantes comme « Psycho Buildings, Artist Take On Architecture », « Light show » et assuré le commissariat de nombreuses expositions. Entre 2000 et 2006, il a été directeur du Wattis Institute for Contemporary Art à San Francisco. Plus récemment, il a siégé en 2010 au comité de sélection du British Council au titre de la Biennale de Venise.

La Biennale d'art contemporain de Lyon réunira cette année des artistes qui ont choisi d'explorer le caractère contradictoire et contingent du projet moderne tel qu'il s'est développé dans différentes régions du monde, aussi bien sur le plan de l'esthétique et de la philosophie que sur celui des formations sociales, de la subjectivité et de la technologie. Les œuvres exposées refléteront les mutations permanentes et les changements récents auxquels sont soumis nos scénarios de « vie quotidienne » ainsi que nos manières de voir et de penser.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de collaboration entre l'Association La Biennale de Lyon et la Ville de Lyon pour les aides en nature que la Ville de Lyon octroie à l'Association dans le cadre de la treizième Biennale d'Art Contemporain. Sa treizième édition « La vie moderne »

se tiendra du 9 septembre 2015 au 3 janvier 2016, précédée de deux journées professionnelles, les 10 et 11 septembre 2013.

La Biennale d'Art contemporain de Lyon compte désormais au nombre des grandes biennales européennes et mondiales, attirant des amateurs, des collectionneurs et des entreprises de tous horizons, contribuant ainsi au rayonnement national et international de Lyon.

L'édition 2015 se décline en trois plateformes :

- Une exposition internationale sur cinq lieux : la Sucrière, quai Rambaud, le Musée d'Art Contemporain, l'espace d'exposition de la Région Rhône-Alpes à la Confluence, la Fondation Bullukian située place Bellecour et l'Institut d'Art Contemporain à Villeurbanne.

- Veduta, la plateforme des amateurs, proposition artistique originale permettant de découvrir l'art contemporain, de profiter d'animations locales et de rencontres, dans les quartiers, avec des artistes renommés grâce à la manifestation « Veduta ». Veduta s'avère au fil des années un laboratoire de médiation culturelle.

- Résonance, la plateforme des acteurs culturels en Rhône-Alpes sous forme d'expositions, de concerts et de performances dans toute la région.

La Ville de Lyon par son musée d'art contemporain et l'Association « La Biennale de Lyon » s'associent pour poursuivre une collaboration pérenne visant à mener à bien des actions vers les publics, intervenir dans l'espace public et travailler à la production et à la réception des œuvres.

Cette année, la Biennale d'art contemporain accorde une réduction sur le billet d'entrée à tous les détenteurs de la Carte Musées et de la Carte Culture Ville de Lyon. Le billet à tarif réduit sera ainsi de 8 € au lieu de 15 € pour ces publics.

L'importance de cet événement et la place qu'il a pris dans l'ensemble des manifestations culturelles lyonnaises justifient que la Ville de Lyon s'engage à mobiliser, pour la réussite de cette manifestation, les espaces d'exposition et de stockage du Musée d'Art Contemporain pendant cinq mois et à mettre à disposition du personnel occasionnel.

Par ailleurs, plusieurs prestations de communication sont programmées (pavoisement des rues de Lyon, mise à disposition du dos des sucettes Decaux).

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation pour la ville de Lyon, il est proposé d'accorder la gratuité des espaces d'exposition et de stockage du Musée d'Art Contemporain, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu desquelles une autorisation d'occupation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

La convention, qu'il vous est proposé d'approuver, a pour objet de préciser les modalités de collaboration entre l'Association « La Biennale de Lyon

» et la Ville de Lyon pour l'ensemble de ces aides en nature que la Ville de Lyon octroie à l'Association pour cette treizième Biennale d'Art Contemporain.

Vu l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « La Biennale de Lyon », pour l'organisation de la Biennale d'Art Contemporain, du 9 septembre 2015 au 3 janvier 2016, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN